

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_01-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 22 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 24 juin 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de la convocation du Conseil municipal : le 18/06/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, RANIVOALISON, VASLIN
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mmes LAINE, BADALIAN, DIABY, JUIN, PLAIN et Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MORIN, MOUHICA

POUVOIRS : De Mme LAINE à Mme GINGAST
De Mme JUIN à M. CALANDRAUD
De Mme PLAIN à Mme CHAUVEAU
De Mme BADALIAN à Mme VASLIN
De M. MOUHICA à M. SOGUEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHEMINADE

Délibération : 2024-06-01

R.H. : Création et suppression de postes – augmentation temps de travail au 01/09/2024

Rapporteur : H. GINGAST

Service scolaire/restauration/entretien des locaux

Suite à un départ en retraite, et considérant qu'il a été procédé à une réorganisation du service scolaire/restauration/entretien des locaux il convient de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 34/35
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 31/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème}
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 29/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème}

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_01-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

- Supprimer un poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}
- Supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à 25/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 30/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème}

Service technique

Pour faire suite à mutations, il convient de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à 35/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE; à compter du 01/09/2024, de :

- Au service scolaire/restauration/entretien des locaux :
 - o Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 34/35
 - o Supprimer un poste d'adjoint technique à 31/35^{ème}
 - o Créer un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème}
 - o Supprimer un poste d'adjoint technique à 29/35^{ème}
 - o Créer un poste d'adjoint technique à 33/35^{ème}
 - o Supprimer un poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}
 - o Créer un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}
 - o Supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à 25/35^{ème}
 - o Créer un poste d'adjoint technique à 30/35^{ème}
 - o Créer un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème}

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_01-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

- Au service technique :

- o Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35/35ème
- o Créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35ème
- o Supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à 35/35ème
- o Créer un poste d'adjoint technique à 35/35ème

Pour copie conforme
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

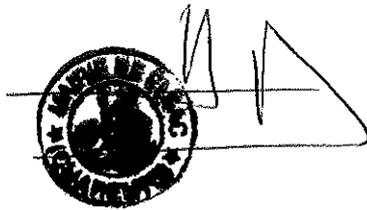
Transmission à la préfecture le : **25 JUIN 2024**

Réception du : **25 JUIN 2024**

Mise en ligne le : **27 JUIN 2024**

Le Maire,

Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406_01-DE

Reçu le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



AR 2024 06 24
AR 2024 06 24
AR 2024 06 24

